

# Vignobles Sylvie et Bertrand Bessou

Propriétaires récoltants



33570 PUISSEGUIN - TEL. 00 33 (0)5 57 74 63 07 - FAX 00 33 (0)5 57 74 59 58 - [www.durand-laplagne.com](http://www.durand-laplagne.com)  
[contact@durand-laplagne.com](mailto:contact@durand-laplagne.com)

Adresse de facturation différente  
Adresse du bénéficiaire du cadeau  
Changement d'adresse

Adresse actuelle de livraison

Numéro de téléphone : .....

Date de livraison souhaitée : .....

Profession : .....



## COMMENT PASSER VOTRE COMMANDE ?

- **Par courrier :** - remplir votre bon de commande, vérifier votre adresse.  
- joindre votre règlement : chèque ou carte bancaire  
- renvoyer le tout à :  
**Vignobles S. et B. BESSOU « Château DURAND-LAPLAGNE »**  
**33570 PUISSEGUIN**
- **Par téléphone :** **05 57 74 63 07**  
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- **Par télécopie :** **05 57 74 59 58**
- **Par mail :** **[contact@durand-laplagne.com](mailto:contact@durand-laplagne.com)**

## CONDITIONS DE VENTE

Ces prix s'entendent T.T.C., FRANCO-DOMICILE France pour une commande d'un minimum de 36 bouteilles.

Nous accordons une remise de 7% pour toute commande égale ou supérieure à 120 bouteilles.

Pour obtenir les tarifs DÉPART-PROPRIÉTÉ, déduire 6,60 € par caisse de 6 bouteilles.

Quelles que soient les conditions de livraison, les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. La quantité et l'état des colis devront être vérifiés au moment de la livraison. S'il y a lieu, des réserves seront faites par écrit sur le bordereau de livraison et seront confirmées par lettre recommandée avec AR au transporteur dans les trois jours de la livraison.

- Le Tribunal de Commerce de Libourne sera le seul compétent en cas de contestation, même en cas d'appel en garantie et pluralité du défendeur.

- Les commandes seront acceptées sous réserve des stocks disponibles.

- Le taux de TVA sera révisable à la hausse ou à la baisse en cas de modification de ce dernier par l'administration.

- Nous nous réservons le droit de propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement intégral (loi n° 80-335 du 12 mai 1980).

- Le règlement devra intervenir à la date d'échéance de la facture. En cas de retard, des pénalités seront exigibles de plein droit, sans mise en demeure, et seront égales à deux fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

## Vous souhaitez faire découvrir nos vins à votre entourage...

indiquez-nous l'adresse pour leur envoyer une documentation.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : .....